

Non, les français.e.s ne travaillent pas en moyenne jusqu'à 63 ans

Michaël Zemmour, 13 mars 2019

blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2019/03/12/non-les-francaises-ne-travaillent-pas-en-moyenne-jusqu-a-63-ans

L'âge de la retraite n'est pas l'âge de la fin de carrière

La semaine passée, comme chaque année, la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) a sorti ses statistiques annuelles sur les retraites en France. Et comme chaque année, un chiffre a fait la une de nos journaux et radios : l'âge moyen de la retraite augmente, pour atteindre 62 ans et 8 mois en moyenne (63 ans pour les femmes), soit 3 mois de plus qu'en 2017. Ce chiffre est livré sans grand commentaire si ce n'est qu'il est la conséquence des réformes passées (par exemple ici [France Bleu](#), [Le Télégramme](#), [Le Figaro](#)). Si on n'y prend pas garde, on est tenté d'interpréter les choses de la manière suivante : les réformes des retraites ont atteint leur objectif, les français travaillent désormais jusqu'à près de 63 ans (ce dont on pourrait s'inquiéter ou se satisfaire).

Or ce n'est pas ce que nous dit cette statistique. Car que la CNAV publie, c'est l'âge moyen de liquidation. Il ne s'agit pas l'âge auquel les salarié.e.s cessent leur activité professionnelle, mais l'âge auquel elles et ils font valoir leurs droits et touchent leur première pension. Or tout le monde ne travaille pas jusqu'à l'âge de la retraite.

En effet pour pouvoir rester en emploi jusqu'à la retraite, il faut bien sûr le vouloir, mais aussi le pouvoir : physiquement d'abord, car la difficulté des conditions de travail est de moins en moins supportable l'âge avançant et la santé se dégradant ; professionnellement ensuite car les entreprises sont promptes à se séparer des seniors (licenciement, rupture conventionnelle), et peu enclines à les embaucher.

Une période sans emploi ni retraite

En pratique, il y a un écart important entre l'âge moyen de départ de l'emploi et l'âge moyen de liquidation. Par exemple, pour la génération 1954 (65 ans cette année), « l'âge moyen de liquidation » était déjà de l'ordre de 62 ans. Mais parmi cette génération, à 59 ans, seule la moitié des personnes étaient encore en emploi (et moins de la moitié des femmes). Parmi la moitié restante 29% des personnes de cette génération était « sans emploi ni retraite » ; les 21% restant étant en pré-retraite ou en retraite anticipée.

Selon la DREES, en 2015, entre 53 et 69 ans, 1,4 million de personnes vivaient sans emploi ni retraite. Parmi elles, un quart recevait une allocation chômage, un quart vivait des revenus d'un conjoint, 15% recevait une pension d'invalidité, 10% percevait le Revenu de solidarité active (RSA), et 9% l'Allocation adulte handicapé (AAH). Un tiers de ces personnes « sans emploi ni retraite » vivaient sous le seuil de pauvreté.

Enfin, un nombre conséquent de seniors ne liquident pas leur retraite même une fois l'âge légal passé ; c'est pour cela qu'à 62 ans on observe encore que 10% des personnes sont sans emplois ni retraite. Il est probable que ces personnes reportent leur retraite, pour ne pas être pénalisées par la « décote » qui diminue fortement la pension pour les personnes, le plus souvent des femmes, n'ayant pas validé une « carrière complète » de 42 ans. De ce fait, on observe un pic de liquidation à l'âge où cette décote s'annule (anciennement 65 ans, aujourd'hui 67 ans).

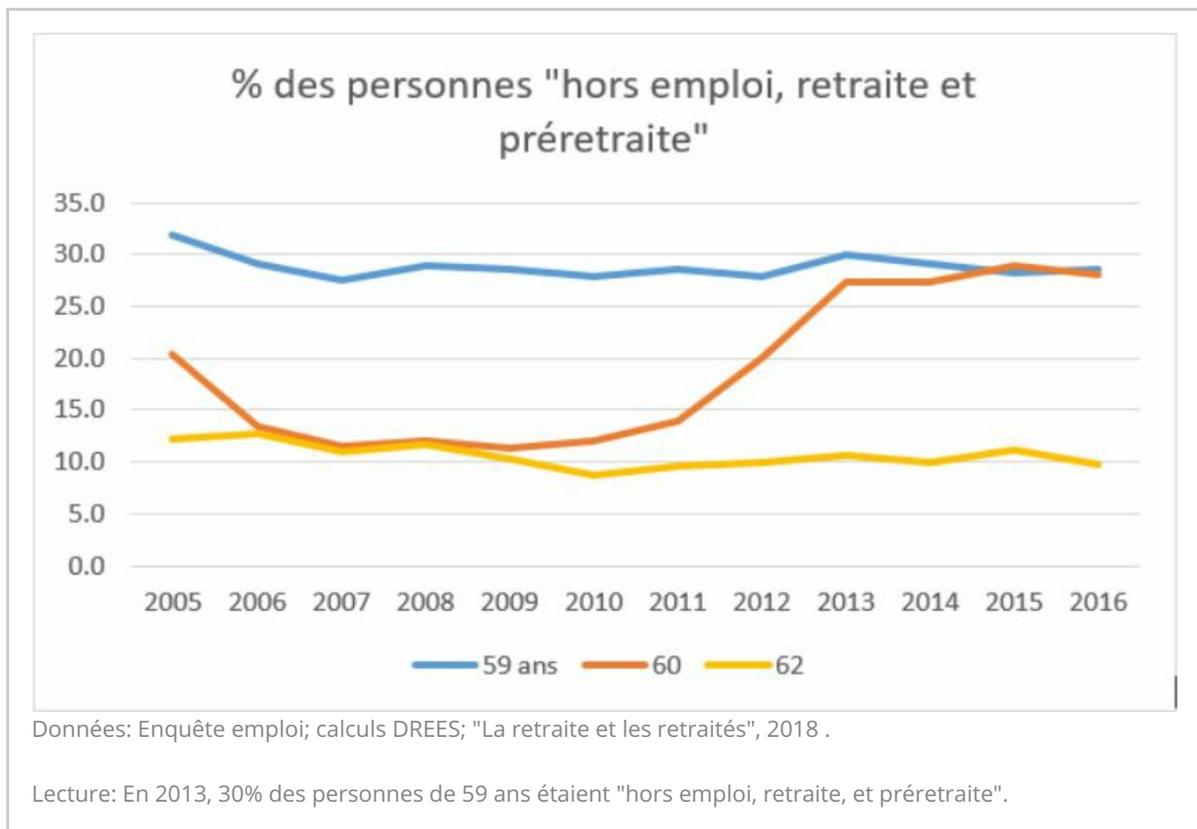
L'effet de l'augmentation de l'âge légal de la retraite

Entre 2010 et 2018, l'âge légal de la retraite a progressivement augmenté de 60 ans à 62 ans. Cela a conduit à une augmentation importante du taux d'emploi des seniors : celles et ceux qui travaillaient jusqu'à 60 ans, prolongent désormais leur activité un peu plus longtemps.

En revanche pour une bonne partie des salariés, cette réforme a eu pour principal effet d'allonger le temps d'attente entre la fin de carrière et la retraite.

Selon une étude INSEE de Dubois et Koubi, le recul de l'âge de la retraite (et l'allongement de la durée de cotisation), ont eu pour effet de prolonger la durée d'activité de celles et ceux qui étaient encore en emploi à 60 ans, mais a aussi accru les périodes de chômage, inactivité, etc. pour les autres. Une autre étude de Rabaté et Rochut (IPP) trouve que lorsqu'on a reporté l'âge légal de 60 à 61 ans, la mesure n'a pour conséquence un allongement de l'emploi que pour 40% des personnes concernées (celles qui étaient toujours en emploi à 60 ans), et que les autres se reportent sur différentes alternatives, en particulier le chômage, l'invalidité, ou l'inactivité. Cette étude estime par exemple que les dépenses supplémentaires dûes au décalage de l'âge de la retraite d'un an ont représenté pour la seule assurance chômage, un surcoût de 20% du montant économisé en retraite. L'allongement de la durée d'activité a d'autres conséquences, l'augmentation des arrêts maladie chez les seniors par exemple.

De manière générale on observe qu'à 59 ans, environ 28% des personnes ne sont ni en emploi ni en retraite, et ce chiffre n'a pas varié entre 2006 et 2016 (voir Figure). En revanche, en conséquence de l'augmentation de l'âge légal de la retraite, la part des personnes ni en emploi ni en retraite à 61 ans est passée de 12% à 28%.



Autrement dit, l'une des conséquences de l'allongement de la durée de retraite a été d'augmenter le nombre de salariés concernés par une période « sans emploi ni retraite », et d'allonger cette période (DREES p. 140) .

Ces quelques chiffres peuvent également éclairer le débat sur la future réforme : le système à rendement défini que prépare le gouvernement renforce les incitations à liquider sa retraite à l'âge le plus avancé possible. Mais souhaite-t-on vraiment placer celles et ceux qui pour une raison ou une autre ne peuvent pas travailler plus longtemps (environ 25% de chaque génération) devant le dilemme d'une pension plus faible, ou d'une période plus longue sans emploi ni retraite ?

Mots-clés : Retraites